



PERMANENCES DE SOUTIEN

Du 1er déc. 2020 au 1er mars 2021

PRESENTATION A L'INTENTION DES PROFESSIONNELS

LES PUBLICS CIBLÉS :

- De manière privilégiée : les personnes en fragilité sociale et/ou psychosociale connaissant un stress et/ou une souffrance psychique aggravés en raison de la crise COVID, des restrictions de participation à la vie sociale et de la précarisation des conditions de vie qui en découlent.
- Secondairement : Les personnes du territoire connaissant un stress et/ou une souffrance psychique en raison de conséquences de la crise sanitaire (isolement, perte d'emploi, faillite ou menace de faillite...)

CE DISPOSITIF N'EST PAS :

- Un dispositif de prise en charge de personnes à la santé mentale est altérée de manière chronique, ne parvenant pas à accéder à des soins psychiques « de droit commun »
- Un dispositif de psychothérapie à long terme (ce n'est ni un centre de psychothérapie, ni un centre médico-psychologique, ni un dispositif de bilan psychologique)

LES PROFESSIONNELS INTERVENANT :

Psychologue clinicien

Un psychologue est un professionnel diplômé en psychologie. C'est un spécialiste du fonctionnement psychique humain. Il intervient dans l'objectif d'évaluer, préserver, maintenir le bien être, l'état psychique et la qualité de vie de l'individu, de développer son autonomie mentale, ses capacités et favoriser son intégration sociale. Les psychologues cliniciens se sont formés spécifiquement en psychothérapie et aide psychologique. Les psychologues intervenant dans le dispositif sont salariés de la fondation ARHM.

Pair aidant en santé mentale

Un pair aidant en santé mentale est une personne vivant ou ayant vécu des troubles psychiques dont elle s'est rétablie. Le pair aidant a suivi une formation pour apprendre à mobiliser son savoir expérientiel au service d'autres personnes en souffrance psychique. Il pratique une approche horizontale et développe un soutien empathique à base d'écoute et d'aide à la mobilisation des compétences et des forces de la personne. Le pair aidant intervenant est un professionnel salarié de l'Association ESPAIRS (lauréate d'un financement par le Ministère des solidarités et de la santé).



PERMANENCES DE SOUTIEN

Du 1er déc. 2020 au 1er mars 2021

VERS QUI ORIENTER :

Orientation : les personnes peuvent être orientées vers le pair aidant ou le psychologue en se basant de manière privilégiée **sur leurs préférences**. Ainsi un rendez-vous avec un pair aidant pourra être jugé moins stigmatisant pour des personnes ayant des difficultés à envisager un rendez-vous avec un psychologue.

Les personnes peuvent être accueillies seules ou en famille avec l'un des deux professionnels ou les deux (binôme). Plusieurs rdv sont possibles

QUE PEUVENT PROPOSER LE PSYCHOLOGUE

ET LE PAIR-AIDANT :

- Une écoute bienveillante, un repérage des facteurs de risque, un soutien actif à la mobilisation des ressources de la personne et de solutions pour aller mieux
- Une coordination avec les autres professionnels intervenant déjà autour de la personne **dans le respect de la volonté de celle-ci** (professionnels sociaux, médecin généraliste, médiateur en santé...)
- Si nécessaire, une orientation vers une prise en charge par d'autres professionnels (psychiatrie, addictologie, etc.)

VAULX-EN-VELIN

07 64 78 83 38

les mercredi / jeudi / vendredi

point.ecoute.vaulx@grandlyon.com

GIVORS ET GRIGNY

07 64 78 83 43

Grigny le lundi

Givors les mercredi et vendredi

point.ecoute.givors@grandlyon.com

VENISSIEUX (2 permanences)

07 64 78 83 39

point.ecoute.venissieux@grandlyon.com

Vénissieux Sud Le Coralin

les lundi et vendredi

Vénissieux Parilly

3 bis Place Grandclément

les jeudi

LYON 3e et 6e

07 64 78 83 44

les lundi – mardi – jeudi – vendredi

point.ecoute.lyon3@grandlyon.com